Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 7 FÉVRIER 2022
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2022-31

OBJET : Actualisation des représentants du Territoire au sein de l'association Vivre et Entreprendre en Vallée de la Marne.

Membres en exercice	**90**
Présents titulaires	**72**
Ne prend pas part au vote	**0**
Représentés	**10**
Absents	**8**

Votants	**82**
Abstention	**0**
Suffrages exprimés	**82**
Pour	**82**
Contre	**0**

Présents :

Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jacqueline BENHAMED, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Jean-Philippe BEGAT représenté par Michel OUDINET, Jacques Alain BENISTI représenté par Monique FACCHINI, Quentin BERNIER-GRAVAT représenté par Céline VERCELLONI, Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Geneviève CARPE représentée par Jacqueline BENHAMED, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Nicolas DAUMONT-LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVÉ.

Absents :

Caroline ADOMO, Valérie BIGAGLI, Christian FAUTRE, Dorine FUMEE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20220207-DC2022-31-DE
Date de télétransmission : 09/02/2022
Date de réception préfecture : 09/02/2022

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 7 FEVRIER 2022

OBJET : Actualisation des représentants du Territoire au sein de l'association Vivre et Entreprendre en Vallée de la Marne.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notamment son article 59),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5219-2, L. 5219-5, L.5711-1, L. 5711-3, L. 5211-1 et suivants, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21, L. 2122-1 et suivants, L. 2122-7 et suivants,

VU les statuts de l'association « Vivre et Entreprendre en Vallée de la Marne » et notamment son article 5,

VU la délibération du Conseil de Territoire DEL20-128 du 13 octobre 2020 portant désignation des représentants du Territoire au sein de l'association Vivre et Entreprendre en Vallée de la Marne,

CONSIDERANT la demande de Monsieur Julien WEIL de se retirer de cette instance,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants,

DELIBERE

ARTICLE 1 :
ABROGE la délibération n°DEL20-168 du 13 octobre 2020 à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

ARTICLE 2 :
DESIGNE en qualité de représentants du Territoire au sein l'association Vivre et Entreprendre en Vallée de la Marne :

Liste	
Titulaires	Suppléant
Jean-Paul DAVID	Jacques JP MARTIN
Pierre MIROUDOT	Gilles CARREZ

ARTICLE 3 :
Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Territoire Paris Est Marne & Bois 16

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20220207-DC2022-31-DE
Date de télétransmission : 09/02/2022
Date de réception préfecture : 09/02/2022